

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°19 - 18 décembre 2017 au 21 janvier 2018

SOMMAIRE

L'actu des régions en bref	p. 1
Législation - Réglementation	p. 2 à 3
Normes - Labels - Démarches	p. 4
Matériaux - Produits - Techniques	p. 4
Outils - Méthodologies	p. 4 à 5
Économie - Incitations financières	p. 5 à 6
Immobilier	p. 6
Éducation - Formation - Documentation	p. 7
Réalisations	-
Professionnels - Entreprises	p. 7 à 8
Filières - Prestataires	-
Bâtiment - Énergie	p. 9 à 10
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 11
Autres thèmes	p. 12 à 13

/// L'ACTU DES RÉGIONS EN BREF ///

Auvergne-Rhône-Alpes - VAD publie le guide « Santé et confort dans les bâtiments »

Assurer des espaces aménagés et bâtis propices au bien-être et agréables à vivre semble une évidence. Pourtant, la prise en compte de la santé est encore trop peu intégrée dans les démarches. Ce guide apporte aux maîtres d'ouvrage et à leurs assistants des clés pour agir, mieux intégrer les critères de santé en amont de chaque opération et traduire ces exigences dans leur commande, et ce, pour une programmation réfléchie où les besoins des usagers et les qualités d'espaces qui en découlent sont pris en compte et clairement énoncés.

> www.ville-amenagement-durable.org/Sante-et-conforts-dans-les-batiments

Grand Est - En région Grand Est, le site du programme OBEC (Objectif Bâtiment Energie Carbone) est en ligne

Conçu pour accompagner les maîtres d'ouvrage et d'œuvre dans le cadre de l'expérimentation E+C-, ce site est avant tout destiné aux lauréats des appels à projets du programme OBEC. Il permet notamment de comprendre les programmes OBEC et « Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone », de retrouver toutes les ressources utiles à l'expérimentation E+C-, de partager des interrogations et de trouver des réponses opérationnelles.

> <http://obec-grandest.fr>

Grand Est - Energivie.pro organise le 8 février 2 à Strasbourg une présentation de la démarche de rénovation EnergieSprong

> www.energivie.pro/content/energiesprong

Guyane - L'équipe de l'association AQUAA s'agrandit avec les arrivées de Salomé ABBÉ, nouvelle animatrice du Centre de ressources guyanais, et de Thibaut THERME, chargé de la sensibilisation à l'énergie auprès des scolaires

> <https://aquaa.fr>

Hauts-de-France - Habitat intelligent, économie circulaire, réseaux connectés, ... : le cd2e vous invite à participer le 20 février 2018 à Liévin au salon immersif « My Green City »

> www.cd2e.com/?q=salon-my-green-city-lievin-nov2017

Hauts-de-France - Le 21 février 2018, la plateforme [avnirR] by cd2e, vous propose de venir rencontrer les pionniers de l'analyse du cycle de vie dans le bâtiment

> www.avnir.org/FR/fiche-agenda/203/L-Analyse-en-Cycle-de-Vie-dans-le-b-timent--rencontrez-les-pionniers

Pays de la Loire - Novabuild vous donne rendez-vous le 23 février 2018 à Nantes pour débattre autour du thème « Densification en hauteur : jusqu'où irons-nous ? »

> www.novabuild.fr/rendez-vous/densification-en-hauteur-jusquou-irons-nous

Occitanie - Depuis le 1^{er} janvier 2018, le CERCAD MP et ECOBATP LR ne constituent plus qu'une seule et unique entité : ENVIROBAT OCCITANIE

Animée par Catherine Bonduau-Flament, directrice, et Ilona Pior, directrice déléguée, ENVIROBAT OCCITANIE a pour principale mission d'accompagner l'évolution des pratiques des professionnels de la construction et de l'aménagement dans les enjeux de la transition énergétique. A ce titre, la nouvelle structure, membre des réseaux nationaux BEEP et Inter-clusters, et membre du Réseau national d'accompagnement de TPE/PME déployé en région par le CSTB, propose des services multiples et très ciblés professionnels avec, comme objectif, l'optimisation et la mutualisation des compétences et des ressources pour une meilleure efficacité. Présidée par Alain MARCOM, membre de l'Association régionale d'éco-construction du Sud-Ouest, ENVIROBAT OCCITANIE compte huit salariés et est basée à Toulouse et Montpellier.

> www.envirobat-oc.fr

/// SOMMAIRE ///

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

RT 2012 : de nouveaux fascicules des règles Th-Bat sont en ligne - 20 décembre 2017

Sont disponibles sur le site www.rt-batiment.fr, les fascicules « Généralités », « Matériaux », « Parois vitrées », « Parois opaques », « Ponts thermiques » et « Inertie ».

Source :

> www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/textes-de-references.html

Les textes encadrant l'évolution du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour la période 2018-2020 ont été publiés - Janvier 2018

Un décret, en date du 29 décembre 2017, complète les dispositions relatives à la définition des obligations introduites par le décret du 2 mai 2017 et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Ce décret organise les modalités d'instruction, de contrôle et de délivrance des certificats d'économie d'énergie pour la 4^{ème} période (2018-2020). Pour l'essentiel : il adapte le droit en précisant les conditions permettant à une structure de devenir délégataire ; il simplifie les seuils de délégation partielle des obligations en ne conservant qu'un seuil unique et en abaissant ce seuil à 1 milliard de kWh cumac ; il porte le plafond des programmes d'accompagnement à 200 TWh cumac ; et, il simplifie la durée de validité des certificats d'économie d'énergie en la fixant à 10 ans à compter de la date de leur date de délivrance.

La publication de ce décret s'est accompagnée de la publication de deux arrêtés : le premier modifie l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie ; et, le second modifie l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économie d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

Source :

> www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#e6

Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) : les conditions d'éligibilité des chaudières fioul et les audits énergétiques ont été précisés par arrêté - 3 janvier 2018

Selon l'arrêté interministériel paru le 31 décembre 2017 au Journal officiel, pourront bénéficier du crédit d'impôt à 15% jusqu'au 30 juin 2018 les chaudières atteignant :

- une efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage supérieure ou égale à 91%, lorsque la puissance est inférieure ou égale à 70 kW ;
- une efficacité utile pour le chauffage supérieure ou égale à « 88%, mesurée à 100% de la puissance thermique nominale, et à 96,5%, mesurée à 30% de la puissance thermique nominale », lorsque la puissance est supérieure à 70 kW.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les audits énergétiques sont également éligibles au crédit d'impôt à un taux de 30%. Ces audits doivent comprendre des propositions de travaux dont « *l'une au moins permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique du bâtiment* », s'appuyant sur les simulations réalisées pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété ou pour les maisons individuelles.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/credit-impot-transition-energetique-chaudieres-fioul-audit-energetique-30375.php4

A télécharger :

> Arrêté du 30 décembre 2017 pris pour l'application de l'article 200 quater du Code général des impôts relatif au crédit d'impôt sur le revenu pour la transition énergétique : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036342655

Vient de paraître : « Travaux de rénovation dans le logement : la réglementation thermique » - Janvier 2018

Cette fiche de l'ADEME liste les travaux concernés par la réglementation thermique applicable aux bâtiments existants, expose les exigences de cette réglementation pour chaque équipement ou matériau, et précise les valeurs de performances exigées.

Source :

> www.ademe.fr/travaux-renovation-logement-reglementation-thermique

A télécharger :

> Guide « Travaux de rénovation dans le logement : la réglementation thermique » : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-travaux-renovation-logement-reglementation-thermique.pdf

Depuis le 1^{er} janvier 2018, certains préfets peuvent déroger à la réglementation en vigueur dans plusieurs domaines dont ceux du logement, de la construction et de l'urbanisme - 5 janvier 2017

Sont concernés par cette mesure, et ce pour une durée expérimentale de deux ans, les préfets des régions et des départements des Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets des départements du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et, par délégation, le préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. L'objectif ? Prendre en compte les circonstances locales, alléger les démarches administratives, réduire les délais de procédure et favoriser l'accès aux aides publiques. Les dérogations seront toutefois suspendues à plusieurs conditions : être justifiées par un besoin d'intérêt général ; être compatibles avec les engagements internationaux de la France ; ne pas porter atteinte aux intérêts de la Défense ou à la sécurité des personnes et des biens ; et, enfin, ne pas porter une atteinte « disproportionnée » aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

Source :

> www.batiactu.com/edito/simplification-prefets-pourront-deroger-a-reglementation-51633.php

Bâtiment, immobilier, énergie : les évolutions au 1^{er} janvier 2018 - 10 janvier 2018

- ▶ Entrée en vigueur du décret définissant les logements décentés, paru le 11 mars 2017. Ce décret pris en application de la loi sur la transition énergétique indique certains critères d'isolation (étanchéité à l'air suffisante, trappes pour les cheminées, ...) tout en permettant une « aération suffisante ».
- ▶ Prolongation de la période dérogatoire à la RT 2012 pour les logements collectifs jusqu'au 31 décembre 2019.
- ▶ Entrée en vigueur du dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles élémentaires.
- ▶ Généralisation du chèque énergie. D'un montant moyen de 150 euros par an, il permettra aux familles en situation de précarité de payer leurs factures d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, mais aussi de financer des travaux d'efficacité énergétique.
- ▶ Obligation pour tous les baux signés depuis le 1^{er} janvier 2018 de comporter un diagnostic technique électrique.
- ▶ Entrée en vigueur de la réforme de la RT dans l'existant, élément par élément.
- ▶ Recentrage du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) sur « les travaux les plus efficaces » en économies d'énergie. A savoir : l'isolation des combles et l'installation d'une nouvelle chaudière.
- ▶ Mise en place d'une prime pour le changement de chaudière. Cette prime de 2 000 euros pour les ménages modestes et de 3 000 euros pour les ménages très modestes sera accordée pour les ménages s'équipant d'une chaudière à biomasse. L'achat d'une chaudière à gaz plus performante bénéficiera également d'une prime de 200 à 450 euros, calculée en fonction des revenus.
- ▶ Prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 du dispositif d'investissement locatif Pinel dans les zones A, A bis et B1 et dans les communes couvertes par un contrat de redynamisation du site de défense, ainsi que du prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement neuf dans les zones A, A bis et B1, puis dans les communes couvertes par un CRSD à compter de 2020. Dans les zones B2 et C, une période de transition est aménagée en divisant par deux la quotité, à 20%, durant deux ans. Le PTZ pour l'achat d'un logement ancien à rénover est également reconduit dans les zones B2 et C, et ouvert à la vente d'immeuble à rénover. Le PTZ pour l'achat d'un logement ancien du parc HLM à ses occupants est conservé sur tout le territoire.

Sources :

- > www.lemoniteur.fr/article/cite-cee-les-dispositifs-recalibres-se-mettent-en-place-35182839
- > www.actu-environnement.com/ae/news/cheque-energie-distribution-precarite-energetique-30397.php4
- > www.construction21.org/france/articles/fr/quelles-seront-les-aides-a-la-renovation-energetique-en-2018.html
- > www.lemoniteur.fr/article/reglementation-technique-droit-de-la-construction-ce-qui-a-change-au-1er-janvier-2018-35095649
- > www.batiactu.com/edito/ptz-et-pinel-2018-tout-ce-que-vous-devez-savoir-51646.php

Permis de construire et d'aménager : tous les permis doivent désormais être déclarés via le site web du Conseil national de l'Ordre des architectes - 17 janvier 2018

Sont concernées par cette nouvelle obligation, instaurée par la loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine », toutes les demandes de permis de construire et d'aménager déposées depuis le 2 janvier 2018. La déclaration s'effectue en ligne dans le compte personnel de l'architecte signataire des projets, inscrit au Tableau. En principe, cette démarche intervient avant la demande de permis et fait l'objet d'une délivrance automatique de récépissé de déclaration, archivé dans le compte personnel des déclarants. Cette mesure vise à recueillir des informations statistiques, à lutter contre la signature de complaisance et, à termes, à simplifier l'instruction des permis.

Source :

- > www.lemoniteur.fr/article/permis-de-construire-et-d-amenager-declaration-obligatoire-aupres-de-l-ordre-35262732

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

En 2017, la 5^{ème} campagne de labellisation des écoquartiers a valorisé 147 projets - 26 décembre 2017

84 écoquartiers sont labellisés à l'étape 1 (projet), 44 à l'étape 2 (chantier), 14 à l'étape 3 (livraison) et 5 à l'étape 4 (3 ans après livraison). En tout, depuis le lancement des écoquartiers en France en 2005, 506 projets sont en cours ou réalisés, ce qui représente près de 175 000 logements.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/ecoquartiers-label-30331.php4

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

Vient de paraître : « Le nouveau compteur d'électricité : quels bénéfices pour vous ? » - Décembre 2017

Destiné au grand public, ce guide proposé par l'ADEME explique la manière dont est gérée l'électricité en France, ce qu'apporte le nouveau compteur communicant et comment se passe son installation.

Source :

> www.ademe.fr/nouveau-compteur-deelectricite

A télécharger :

> « Le nouveau compteur d'électricité : quels bénéfices pour vous ? » :
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-nouveau-compteur-electricite.pdf

Vient de paraître : « Migration d'humidité dans les parois anciennes » - 22 décembre 2017

Réalisée par Enertech pour Oktave et le programme Climaxion de la Région Grand Est et de l'ADEME, en partenariat avec DORÉMI, ce document présente les règles générales de conception permettant d'éviter les pathologies liées à l'humidité dans le bâti ancien rénové de façon complète et performante, et un catalogue de solutions pour tout type de mur et de toiture. Il présente également en annexes une étude bibliographique, des rapports de simulation WUFI 2D, un point sur les normes concernant les enduits et imperméabilisants, ainsi qu'un guide d'utilisation de la pipe de Karsten.

Source :

> www.construction21.org/france/articles/fr/sortie-du-rapport-migration-d-humidite-dans-les-parois-anciennes.html

A télécharger :

> « Migration d'humidité dans les parois anciennes » : www.enertech.fr/rubrique-L%27enveloppe-45-240.html#page

/// SOMMAIRE ///

/// OUTILS - METHODOLOGIES ///

Programme SiMSEO : le CSTB propose des offres subventionnées - 4 décembre 2017

Dans le cadre du Programme SiMSEO, les TPE/PME bénéficient d'une subvention de 50% (maxi 10 000 euros) sur le tarif d'acquisition des logiciels CSTB pour la simulation énergétique et dynamique, l'analyse du cycle de vie, l'acoustique et la structure (TRNSYS, ELODIE, ACOUSYS, MEFISSTO) et sur les formations spécifiques à leur utilisation.

Sont également éligibles à la subvention SiMSEO, les logiciels en co-édition avec CYPE : CYPETherm Cometh et AcoubatBIM by CYPE.

Source :

> <http://logiciels.cstb.fr/2017/12/programme-simseo-decouvrez-offres-cstb-subventionnees/>

Le BIM dans le secteur du BTP : le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PNTB) lance sa 3^{ème} enquête - 3 janvier 2018

Afin de mieux comprendre l'état des lieux du BIM en France, le PTNB lance sa 3^{ème} grande enquête sur l'utilisation du BIM par les professionnels du Bâtiment. Partagez votre expérience en répondant au questionnaire accessible à l'adresse suivante : https://fr.surveymonkey.com/r/enquete_PTNB_2017.

Source :

> https://fr.surveymonkey.com/r/enquete_PTNB_2017

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Chèque énergie : le Gouvernement publie les résultats des deux années d'expérimentation du dispositif - 19 décembre 2017

Selon les résultats de l'expérimentation publiés par le Gouvernement, le bilan est positif. 135 000 ménages ont utilisé leur chèque énergie dès la première année d'expérimentation, soit 78% des bénéficiaires. Les pouvoirs publics se félicitent par ailleurs d'une « *bonne compréhension du dispositif par les bénéficiaires et les professionnels* ». 93% des ménages affirment en effet ne pas avoir rencontré de difficultés pour l'utiliser.

Source :

> www.batiactu.com/edito/nicolas-hulot-presente-bilan-deux-ans-cheques-energie-51563.php

A télécharger :

> « **Evaluation de l'expérimentation du chèque énergie** » : www.precarite-energie.org/IMG/pdf/rapport_d_e_valuation_de_l_expe_rimentation_du_che_que_e_nergie.pdf

108 000 prêts à taux zéro devraient être accordés en 2018 - 5 janvier 2018

Près de 108 000 prêts à taux zéro (PTZ) devraient être distribués en 2018, selon les estimations du ministère de la Cohésion des territoires et de Bercy. Environ 20 000 prêts devraient être destinés à l'ancien sous condition de travaux et 88 000 au secteur du neuf. En 2017, alors que les conditions d'octroi étaient plus favorables pour les ménages, le Gouvernement tablait sur la diffusion de 111 000 prêts à taux zéro (120 000 en 2016).

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/moins-de-110-000-ptz-seront-octroyes-en-2018-35205274

Le chèque énergie sera distribué dès le 26 mars 2018 à 4 millions de ménages précaires - 5 janvier 2017

Le chèque énergie remplacera les tarifs sociaux de l'énergie. D'un montant moyen de 150 euros, il permettra aux familles en situation de précarité de payer leurs factures d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude sanitaire), et pourra également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique.

Source :

> www.batiactu.com/edito/tout-savoir-sur-cheque-energie-51644.php

Vient de paraître : « Aides financières 2018 - Pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants » - 17 janvier 2018

Edité par le ministère de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et l'ADEME, en collaboration avec l'ANIL et l'ANAH, ce guide, destiné aux particuliers, liste les aides existantes pour la France métropolitaine et leurs conditions d'attribution pour l'année 2018. Au sommaire : le crédit d'impôt transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, le programme « Habiter mieux » de l'ANAH, les certificats d'économie d'énergie, la TVA à taux réduit, les aides locales, etc.

Source :

> <http://presse.ademe.fr/2018/01/guide-des-aides-financieres-2018-pour-la-renovation-de-votre-logement.html>

A télécharger :

> « Aides financières 2018 - Pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants » : www.ademe.fr/aides-financieres-2018

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

Entre septembre et novembre 2017, le nombre de permis de construire a diminué de 1,4%, tandis que celui des mises en chantier a reculé de 4,6% - 2 janvier 2018

D'après les chiffres publiés par le ministère de la Cohésion des territoires, les autorisations de logements individuels sont plutôt dynamiques (+3,3%), tandis que celles des logements collectifs reculent (-4,3%). De leur côté, les mises en chantier se contractent (-4,6%), et ce, que ce soit dans le collectif (-5,3%) ou dans l'individuel (-3,5%). Sur douze mois cumulés, de décembre 2016 à novembre 2017, 504 200 logements ont été autorisés à la construction, soit une hausse de 11,4% ; et 418 200 logements ont été mis en chantier, soit une hausse de 15,7%.

Source :

> www.batiactu.com/edito/logement-barre-500000-mises-chantier-depasse-51607.php

Un logement énergivore peut perdre jusqu'à 17% de sa valeur - 5 janvier 2018

Une étude du Conseil supérieur du notariat et de la Chambre des notaires de Paris réalisée fin 2017 montre que la vente d'une maison dotée de l'étiquette F ou G, c'est-à-dire qui consomme plus de 330 kWh_{ep}/m².an, diminue de 17% le prix de vente en Occitanie. Cette valeur est de 16% en Nouvelle-Aquitaine. Dans les autres régions, le vendeur doit diminuer son prix de 10% à 13%. Les logements très peu consommateurs d'énergie dotés de l'étiquette A (moins de 50 kWh_{ep}/m².an) ou B se vendent en moyenne entre 10 et 13% plus cher dans l'ensemble des régions. En revanche, en Île-de-France, où le marché est tendu, l'impact d'une mauvaise étiquette énergétique est moindre.

Source :

> www.lemonde.fr/argent/article/2018/01/05/un-logement-energivore-peut-perdre-jusqu-a-17-de-sa-valeur_5237786_1657007.html

En 2017, le marché de l'immobilier a enregistré une progression de ses transactions de 16,7% par rapport à 2016 - 10 janvier 2018

Avec 986 000 transactions réalisées en 2017, le marché hexagonal a « retrouvé le dynamisme de 2007 », selon la FNAIM. Près de la moitié des transactions (41,4%) s'est concentrée dans 8 départements, à savoir Paris, les Hauts-de-Seine, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Rhône, les Yvelines, le Var, le Nord et le Val-de-Marne. Côté prix, même dynamique. La hausse s'est accélérée sur un an pour atteindre 2 550 euros/m² en moyenne (+4,2%), avec une augmentation plus importante pour les appartements (+4,9% à 3 385 euros/m²) que pour les maisons (+3,7% à 2 143 euros/m²). L'Île-de-France enregistre 5% de hausse, contre 3,9% en Province, avec là aussi de fortes disparités selon les villes.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/immobilier-ancien-2018-sera-aussi-dynamique-que-2017-selon-la-fnaim-35230945

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

Vient de paraître : « L'isolation thermique-acoustique : solutions combinées écologiques, en neuf et en rénovation » - Décembre 2017

Problématique couramment soulevée par les architectes et les maîtres d'ouvrage : concevoir des bâtiments qui prennent en compte à la fois le champ thermique et le champ acoustique. Si la démarche la plus fréquemment utilisée consiste à faire prévaloir l'isolation thermique sur l'isolation acoustique, ce livre part d'un postulat inverse. Il présente des solutions d'isolation qui prennent en compte dans un même geste architectural les deux domaines, dès la conception du projet de construction ou de rénovation. Chacune des solutions présentées appartient à un type de construction (bois ou maçonnerie, en neuf ou en rénovation) et est évaluée selon ses performances thermiques et acoustiques, sa difficulté de réalisation et son coût. De nombreux dessins techniques permettent de visualiser chaque configuration et sa mise en œuvre.

Source :

> <http://boutique.terrevivante.org/librairie/livres/339/habitat-ecologique/techniques-de-pro/458-l-isolation-thermique-acoustique.htm>

Vient de paraître : « La formation - Comportements, attentes et impacts dans les entreprises du BTP » - 18 janvier 2018

Réalisée à partir de plusieurs études sectorielles menées par l'Université Paris Dauphine et le Céreq pour Constructys, cette synthèse analyse les comportements, les attentes et les impacts de la formation dans les entreprises du BTP. Elle s'articule autour de quatre thèmes : le lien étroit entre performance et formation, la formation comme réponses (multiples) au projet d'entreprise, l'accompagnement des entreprises à la formation en fonction de leur profil (réticentes, exploratrices, stratèges, habituées), et les axes majeurs de formation aujourd'hui et demain.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/comportements-attentes-et-impacts-de-la-formation-dans-les-entreprises-du-btp.html

A télécharger :

> « La formation - Comportements, attentes et impacts dans les entreprises du BTP » :

www.constructys.fr/wp-content/uploads/2018/01/La-Formation-Comportements-attentes-et-impacts-dans-le-BTP_web.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

Le cabinet KPMG dévoile la nouvelle édition de son étude annuelle « Global construction survey » sur les tendances du secteur du BTP à travers le monde - 20 décembre 2017

Principales conclusions de cette 11^{ème} édition :

- Les Millennials et la Génération X représentent désormais 77% des effectifs du secteur du BTP.
- 72% des dirigeants intègrent la disruption technologique dans leurs plans stratégiques. Si la prise de conscience quant à l'importance des nouvelles technologies et de l'innovation est bien présente, les entreprises restent, dans l'ensemble, plutôt attentistes en matière d'innovation. Ainsi, seules 5% se considèrent comme à la pointe de la technologie, un tiers comme « leaders » et plus de la majorité (57%) comme « suiveuse » ou même « sous la moyenne ».
- Seules 8% des entreprises disposent d'un système d'information totalement intégré pour mener leur gestion de projets. 62% des entreprises de BTP déclarent en effet avoir encore recours à des systèmes de reporting nécessitant l'intervention manuelle de leurs collaborateurs.

Sources :

> www.lemoniteur.fr/article/btp-les-trois-points-cles-de-la-transformation-numerique-35142204

> <https://home.kpmg.com/fr/fr/home/media/press-releases/2017/12/global-construction-survey-2017.html>

Le programme PACTE soutient la mise en œuvre de 28 projets pour améliorer la qualité de la construction dans les territoires ultra-marins - 21 décembre 2017

Dans le cadre du Programme d'Actions pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique (PACTE), initié en 2015 par le ministère en charge du Logement, un appel à projets a été lancé dans les territoires ultra-marins pour apporter des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques. Les 28 projets sélectionnés émergent tous des principaux territoires ultra-marins français (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, La Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française) autour des trois grands axes de travail du programme PACTE : l'amélioration de la connaissance, le développement d'outils pratiques et la formation des professionnels. L'enveloppe globale des subventions allouées au 28 lauréats par le comité de pilotage du programme PACTE s'élève à près de 4 millions d'euros.

Source :

> www.smartweb.re/envirobat/breves/44-article/128-pacte-28-projets-pour-ameliorer-la-qualite-de-la-construction-dans-les-territoires-ultra-marins

Programme PACTE : publication de deux nouveaux calepins de chantier numériques « Appareils de chauffage divisé à bûches » et « Appareils de chauffage divisé à granulés » - 21 décembre 2017

Le premier calepin traite de la mise en œuvre des « Appareils de chauffage divisé à bûches - Neuf et Rénovation », le second des « Appareils de chauffage divisé à granulés - Neuf et Rénovation ». Ils ne se substituent pas aux Recommandations Professionnelles RAGE : « Appareils de chauffage divisé à bûches en habitat individuel » et « Appareils de chauffage divisé à granulés en habitat individuel ».

Source :

> www.programmepacte.fr/actualites/211217-publication-de-deux-nouveaux-calepins-de-chantier-numeriques-appareils-de

En décembre 2017, les professionnels de l'immobilier sont à 80% optimistes pour l'année 2018 - 4 janvier 2018

C'est ce qu'il ressort de la dernière édition du baromètre Crédit foncier/CSA sur le sujet. Pour rappel, en janvier 2015, la situation était quasiment inversée : 64% étaient pessimistes et 34% optimistes. D'après le Crédit foncier, cet optimisme repose principalement sur le niveau bas des taux d'intérêt et le dynamisme du marché, alors que le pessimisme est nourri par les incertitudes liées au contexte économique et aux évolutions de la politique du logement.

Source :

> www.batiactu.com/edito/professionnels-immobilier-tres-optimistes-51626.php

Au mois d'octobre 2017, le nombre de défaillances d'entreprises dans le secteur de la construction est en baisse - 15 janvier 2018

Tous secteurs confondus, le nombre de défaillances d'entreprises, sur douze mois cumulés à novembre 2017, enregistre un recul de 7,4% (54 818), d'après un bulletin de la Banque de France. Le secteur de la construction et celui des activités immobilières sont ceux dans lesquels la baisse est la plus prononcée : respectivement -13,5% (12 245) et -15,1% (1 814).

Source :

> www.batiactu.com/edito/dans-btp-nombre-defaillances-entreprises-forte-chute-51737.php

Au 4^{ème} trimestre 2017, l'activité des entreprises artisanales du Bâtiment enregistre une hausse de 3,5% - 18 janvier 2018

Selon la dernière note de conjoncture de la CAPEB, le niveau d'activité en construction neuve atteint des sommets avec +7,5%. Les perspectives pour 2018 restent positives, avec un nombre de permis de construire de logements déposés en novembre 2017 (sur douze mois cumulés) en hausse de +11,4% et un nombre de logements commencés (sur douze mois cumulés) en hausse de +15,7% par rapport à la même période de l'année précédente. L'activité en entretien-amélioration conserve un rythme de progression identique (+1%) sur les 6 derniers trimestres. Les travaux d'amélioration de performance énergétique du logement restent dynamiques avec +2,5% sur an. L'emploi salarié dans les entreprises du BTP de moins de 20 salariés augmente de 0,6% au 3^{ème} trimestre 2017 (par rapport au même trimestre l'année précédente).

Sources :

> <http://batijournal.com/2017-lactivite-de-lartisanat-batiment-sest-consolidee/98174>

> www.lemoniteur.fr/article/artisanat-du-batiment-pourquoi-la-capeb-se-dit-optimiste-pour-2018-35267738

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

Vient de paraître : « Ventilation - Indispensable pour un logement confortable et sain » - Décembre 2017

Ce guide, proposé par l'ADEME, fait le point sur les systèmes de ventilation individuels disponibles, leurs avantages et inconvénients, et explique comment le choisir, l'installer et l'entretenir. Il donne également des éléments de coût.

Source :

> www.ademe.fr/ventilation-indispensable-logement-confortable-sain

A télécharger :

> « Ventilation - Indispensable pour un logement confortable et sain » : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-ventilation-logement-confortable-sain.pdf

Vient de paraître : « Rénovation énergétique, confort acoustique et qualité de l'air en habitat individuel - Les fondements d'une intervention équilibrée » - Décembre 2017

Cet ouvrage technique, édité par l'ADEME, aborde les notions indispensables à connaître pour qui veut concilier les trois exigences que sont l'efficacité énergétique, la qualité de l'air intérieur (avec la ventilation) et le confort acoustique. Organisé en fiches travaux couvrant l'essentiel des situations de rénovation thermique ou énergétique, ce document permet : de comprendre les phénomènes physiques en jeu ; de disposer d'éléments d'aide à la définition et à la conception technique du projet, dans une prise en compte globale de sa performance ; et, d'identifier les bonnes et mauvaises pratiques en termes de complémentarité acoustique, thermique, qualité de l'air intérieur et ventilation.

Source :

> www.ademe.fr/renovation-energetique-confort-acoustique-qualite-lair-habitat-individuel-fondements-dune-intervention-equilibree

A télécharger :

> « Rénovation énergétique, confort acoustique et qualité de l'air en habitat individuel » : www.ademe.fr/resource-archive/222058

Nouvelle-Aquitaine : généralisation du dispositif de la caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE) à l'ensemble du territoire - 19 décembre 2017

Initialement lancé en 2015 pour 3 ans en ex-Région Aquitaine, le dispositif CARTTE est officiellement renouvelé et étendu à l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de cette caisse pour la rénovation thermique et la transition énergétique est de faire l'avance auprès des artisans de l'acompte nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un logement occupé par son propriétaire, en attendant le versement par les organismes partenaires du prêt ou de la subvention prévue.

Dotée à son lancement en 2015, d'un fonds de 2,5 millions d'euros dont 1 million d'euros de la Région sous forme d'une avance remboursable, cette caisse a permis à ce jour de générer 4 598 000 euros de travaux grâce à 877 000 euros d'avance CARTTE débloqués, soit 35% du fonds mobilisé à ce jour. En 2018, le dispositif ambitionne d'accompagner au moins 1 000 ménages sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Source :

> www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/caisse-avance-pour-renovation-thermique-transition-energetique-cartte-etendue-nouvelle-aquitaine.html

A télécharger :

> « Brochure de présentation du dispositif CARTTE » : www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2017-12/cartte.pdf

L'association CAMEL, Collectif pour l'Amélioration Énergétique du Logement, lance un appel à générosité pour la mise en place d'une solution de « Tiers-Payant Rénovation » en Meurthe-et-Moselle - 21 décembre 2017

L'objectif ? Permettre l'engagement effectif de travaux de rénovation énergétique en préfinançant les règlements aux entreprises, afin que les ménages n'aient plus à mobiliser leurs fonds propres avant le paiement des subventions. Le « Tiers-Payant Rénovation » devrait permettre aux ménages en situation de précarité énergétique d'avoir l'assurance de pouvoir engager leurs travaux de rénovation, de réaliser des économies substantielles sur leurs factures énergétiques et de bénéficier d'un véritable confort thermique dans leur logement. L'association CAMEL bénéficiera grâce à cette collecte d'une trésorerie de 12 000 euros, ce qui lui permettra d'assurer à 20 ménages en situation de précarité énergétique de pouvoir effectuer leurs travaux de rénovation.

Source :

> www.lespetitespierres.org/supprimer-les-passoires-energetiques-avec-camel

Le CEREMA et EDF livrent les conclusions des bilans carbone du programme alsacien « Je rénove BBC » - 4 janvier 2018

Selon le CEREMA et EDF, l'empreinte totale du programme « Je rénove BBC », comprenant les intrants (émissions de gaz à effet de serre lors de la fabrication des matériaux utilisés), le fret et les déplacements des véhicules pour acheminer ces matériaux et les ouvriers, l'énergie consommée par les procédés de mise en œuvre, ainsi que la fin de vie future des matériaux nouvellement installés, est de 951 tonnes équivalent CO₂, soit 8,6 tonnes par chantier de rénovation. Rapporté à la surface habitable moyenne des maisons étudiées (145 m²), le taux d'émission des travaux de rénovation énergétique est d'environ 60 kg eqCO₂/m².

La plus grande part des émissions de gaz à effet de serre est liée aux matériaux et produits de construction qui représentent les deux tiers du carbone total. Suit le poste « Déplacements » qui représente près du quart des émissions totales. Les autres postes « Immobilisation » (7%), « Fret » (3%) et « Fin de vie » (2%) n'arrivent qu'ensuite, tandis que le poste « Énergie consommée sur chantier » est négligeable.

En analysant les choses de façon encore plus fine, il apparaît que les lots les plus émissifs sont ceux des travaux de l'enveloppe (murs, combles, planchers) avec près de 75% de l'empreinte carbone.

Source :

> www.batiactu.com/edito/je-renove-bbc-quel-est-impact-carbone-renovations-51630.php

Chauffage collectif : les contrats d'exploitation, avec engagement d'économies d'énergie, sont sources d'économies - 5 janvier 2018

Selon le Syndicat national de l'exploitation climatique et de la maintenance (SNEC), la différence de consommations entre les installations sous contrat de maintenance simple (136 kWh_{ep}/m².an) et celles sous contrat d'exploitation avec engagement d'économies d'énergie (111,4 kWh_{ep}/m².an) serait de l'ordre de 18%, soit une économie des secondes par rapport aux premières d'environ 24 kWh_{ep}/m².an. La généralisation des contrats d'exploitation, avec engagement d'économies d'énergie à l'ensemble du parc résidentiel et tertiaire, pourrait ainsi, selon le SNEC, permettre de diminuer de 1,3 million de tonnes équivalent pétrole la facture française.

Source :

> www.batiactu.com/edito/contrats-exploitation-chauffage-collectif-sources-economies-51642.php

Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) : les propositions de l'ancien président du CNH, Michel Piron, et du vice-président EELV de la région Centre-Val-de-Loire, Benoît Fauchex - 10 janvier 2018

Parmi les propositions présentées par Michel Piron et Benoît Fauchex :

- la mise en réseau des pratiques existantes ;
- la décentralisation des dispositifs pour les adapter aux réalités locales ;
- la régionalisation de la communication et des compétences ;
- le déploiement sur tout le territoire des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;
- la mobilisation du secteur bancaire ;
- la diminution du reste à charge pour les particuliers.

Sur cette base, il revient maintenant à l'État de préciser d'ici à l'été 2018 le cahier des charges de déploiement du SPPEH.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/un-rapport-definit-les-missions-du-service-public-de-la-performance-energetique-de-l-habitat-35226026

Programme alsacien « Je rénove BBC » : un coût moyen de 68 100 euros hors taxes par opération, soit environ 465 euros par m² de surface habitable - 19 janvier 2018

Ce coût global englobe :

- le coût de rénovation de l'enveloppe qui représente à elle seule 48 600 euros, soit 71% du montant ;
- le coût du remplacement des systèmes de ventilation-chauffage qui s'établit à 10 800 euros, soit 16% du total ;
- le coût de la maîtrise d'œuvre (hors étanchéité à l'air) qui s'élève en moyenne à 8 700 euros, soit 13% du total.

Source :

> www.batiactu.com/edito/jrbbc-renovations-energetiques-sont-elles-vraiment-51802.php

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Vient de paraître : guide de préconisations « Protection contre l'incendie des façades béton ou maçonnerie revêtues de systèmes d'isolation thermique extérieure par bardage rapporté ventilé » - Décembre 2017

Dédié aux principaux acteurs de la construction, ce guide décrit les solutions constructives destinées à limiter la propagation d'un incendie sur une façade en béton ou maçonnerie, lorsque cette dernière est revêtue d'un système de bardage rapporté ventilé avec isolation en laine minérale de verre ou de roche. Ne sont concernés par ces préconisations que les établissements recevant du public du 1^{er} groupe à partir de R+2, ainsi que les bâtiments d'habitation de 3^{ème} ou 4^{ème} famille.

Source :

> www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie

A télécharger :

> « Protection contre l'incendie des façades béton ou maçonnerie revêtues de systèmes d'isolation thermique extérieure par bardage rapporté ventilé » : www.interieur.gouv.fr/content/download/106346/843164/file/protection-incendie-facades-isolation-bardage-ventile.pdf

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) publie un référentiel d'aide à la gestion sanitaire de situations d'exposition à des concentrations élevées de radon - 8 janvier 2018

Ce référentiel présente l'échelle de risque établit par l'IRSN afin d'évaluer visuellement le niveau de risque de cancer du poumon en fonction des niveaux d'exposition au radon. Cette échelle de risque est fondée sur les connaissances scientifiques actuelles concernant les effets du radon sur la santé et est établie à partir de différents scénarios d'exposition représentatifs, prenant en compte les principaux paramètres propres à la situation et à l'individu exposé.

Source :

> www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/radioprotection-homme/Pages/Rapports-referentiel-radon-gestion-sanitaire-exposition-concentrations-elevees-de-radon.aspx

Détecteurs de fumée : près de 26% des Français ne sont toujours pas équipés - 15 janvier 2017

Un récent sondage, réalisé par ManoMano.fr, révèle que seulement 38% des locataires et 34% des propriétaires sont équipés d'un détecteur de fumée dans leur logement. 8% d'entre eux déclarent en avoir acheté un mais ne pas l'avoir installé. 59% des Français interrogés jugent les détecteurs de fumée inutiles et seulement 45% des sondés disent prévoir de s'équiper en 2018.

Source :

> www.batiactu.com/edito/detecteurs-fumee-pres-26-francais-ne-sont-toujours-51738.php

L'association QUALITEL publie un dossier complet sur les gestes simples qui permettent d'améliorer la qualité de l'air intérieur - 16 janvier 2018

Particules, composés organiques volatils, moisissures, acariens : ce dossier présente en détail les caractéristiques de ces polluants et propose des gestes simples à mettre en place au quotidien pour limiter la présence des polluants et assurer un air intérieur de qualité.

Source :

> www.qualite-logement.org/actualites/les-actualites/des-gestes-simples-pour-ameliorer-la-qualite-de-lair-dans-son-logement.html

A télécharger :

> « Des gestes simples pour améliorer la qualité de l'air dans son logement » : www.qualite-logement.org/fileadmin/user_upload/documents/Referentiels_Documentation/Dossiers_Thematiques/Dossier_Thematique_QualiteAir_GrandPublic_WEB.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

Vient de paraître : « Rafrâichissement des villes : de quelles connaissances avons-nous besoin ? » - Décembre 2017

L'ADEME publie les actes de la journée scientifique et technique organisée à Lyon le 27 juin 2017 sur le thème du rafraîchissement urbain. Ces actes rassemblent un état de l'art sur les connaissances actuelles et angles morts de la recherche, les interventions de la table ronde qui ont permis de mettre en lumière les questions opérationnelles, et les travaux des participants qui ont été invités à explorer ensemble, dans le cadre d'un World Café, les verrous et pistes de recherche pouvant contribuer aux orientations stratégiques de recherche de l'ADEME sur ce sujet.

Source :

> www.ademe.fr/rafrachissement-villes-connaissances-besoin

Vient de paraître : Mémento de l'inventaire forestier 2017 - 22 décembre 2017

Mine d'informations sur la forêt française métropolitaine, le « Mémento de l'inventaire forestier » présente en 32 pages illustrées le résultat de l'inventaire de l'IGN et donne des informations précises notamment sur la surface forestière et son évolution, le volume de bois vivant sur pied, les prélèvements de bois, les données par région, les écosystèmes forestiers dont la composition et la diversité des peuplements forestiers, et la répartition de plantes forestières. Il fournit également un état des lieux de la santé de nos forêts.

Source :

> <http://batijournal.com/memento-de-linventaire-forestier-2017/97949>

En 2016, les indemnisations de sinistres dans la construction ont augmenté de 1,5% - 26 décembre 2017

C'est ce que révèlent les chiffres publiés par la Fédération française de l'assurance. Depuis 2008, elles ont augmenté en moyenne de 5,3% par an. Toujours en cumul sur la période 2008 à 2016, les indemnisations de sinistres versées ont augmenté de 52%. Cette progression est principalement due à l'augmentation du coût moyen des sinistres engendrée par les défaillances ou les difficultés rencontrées par les entreprises de construction, la hausse des coûts dans le bâtiment et l'augmentation des contentieux et des sinistres graves.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/assurance-construction-la-sinistralite-reste-elevee-35152006

L'Association des maires de France (AMF) publie un livret à destination des maires et des présidents d'intercommunalité sur l'habitat indigne - 4 janvier 2018

Rédigé en collaboration avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), l'ouvrage propose une présentation détaillée des dispositions juridiques et des autorités responsables de la lutte contre l'habitat indigne. Sur 72 pages, ce cahier technique liste les outils mis à la disposition des élus pour lutter contre l'habitat indigne, explique comment repérer ces logements et détaille les procédures à mettre en place.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/un-ouvrage-de-l-amf-pour-lutter-contre-l-habitat-indigne-35192331

A télécharger :

> « Le maire, le président de l'intercommunalité et la lutte contre l'habitat indigne » :
www.lemoniteur.fr/media/FICHIER/2018/01/04/FICHIER_20180104_35192230.pdf

Réseaux de chaleur : la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies publie un guide technique de prévention des litiges - 4 janvier 2018

Que ce soit en amont de la mise en service du réseau de chaleur ou lors de son exploitation, l'instauration d'un dispositif d'échanges avec les usagers et la bonne gestion locale des éventuelles réclamations constituent un levier de bon développement du réseau de chaleur. Prévenir les litiges avec les abonnés et les usagers des réseaux de chaleur est un aspect essentiel de la gestion du service public de distribution de chaleur. Ce guide, réalisé avec la participation du Médiateur national de l'énergie, vise ainsi à apporter des éléments pratiques pour mettre en place cet accompagnement.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/reseaux-chaleur-prevention-litiges-fnccr-30383.php4

La Caisse des dépôts lance un appel à candidatures pour soutenir la recherche et l'innovation architecturale et paysagère - 17 janvier 2018

Cet appel à candidatures est destiné à faire émerger des travaux de recherche innovants, qui mettent l'accent sur le dialogue entre les nouvelles pratiques de l'architecture et du paysage et les transitions en cours. L'objectif de cet appel à candidatures est de favoriser ce renouvellement des usages dans quatre champs principaux : la transition écologique et énergétique, la transition territoriale, la transition numérique, et la transition démographique et sociale.

L'appel à candidatures s'adresse à trois catégories de candidats : les diplômés des écoles d'architecture et de paysage désireux d'effectuer un travail de recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat ; les enseignants des établissements délivrant ces diplômes qui souhaitent passer une habilitation à diriger des recherches (HDR) ; et, les professionnels souhaitant enrichir leurs compétences et leur expertise pour augmenter leur niveau de qualification.

Source :

> <http://batijournal.com/appele-a-candidatures-soutenir-recherche-linnovation-architecturale-paysagere/98141>

/// SOMMAIRE ///

Les membres du réseau BEEP



Avec le soutien technique et financier de :



Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :

Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR